

Sentences arbitrales étrangères

M. Kaplan: Monsieur le Président, au nom du parti libéral, nous sommes disposés à étudier ces deux mesures dès maintenant. Le gouvernement a tardé à les présenter et est maintenant arrivé à une échéance. Nous sommes bien disposés à l'égard des objectifs de ces mesures, et nous sommes prêts à coopérer.

M. Deans: Nous aussi sommes tout à fait disposés à aborder les deux projets de loi. Je désire qu'il soit bien clair que chaque parti d'opposition aura quinze minutes pour présenter son point de vue et aura droit à un intervenant seulement.

M. le Président: Je suggère que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente une motion d'ajournement du débat sur le projet de loi C-96.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose donc l'ajournement du débat.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. J'étais prêt à prendre part au débat sur le projet de loi C-96, comme quelques autres de mes collègues. Il semble que l'on se soit entendu pour passer à un autre sujet. Je suggère que le débat soit ajourné pour que ceux d'entre nous qui désirent prendre la parole sur le projet de loi C-96 puissent partir. Si l'on peut procéder avant six heures, je suggère que la Chambre ajourne à ce moment.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les députés savent que pour rien au monde je ne voudrais manquer un discours de l'hon. député de Saint-Denis (M. Prud'homme). J'appuie sa proposition pour pouvoir l'entendre demain matin.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avant que nous passions à autre chose, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre peut nous dire de quoi nous discuterons demain à 11 heures?

M. Hnatyshyn: Nous prévoyons continuer le débat sur le projet de loi C-96, monsieur le Président.

(Sur la motion de M. Hnatyshyn, le débat est ajourné.)

* * *

● (1720)

LA LOI SUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES SENTENCES ARBITRALES ÉTRANGÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-107, tendant à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, dans ma brève intervention, je vais aborder le projet de loi C-107, qui vise à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, et le projet de loi C-108, qui concerne l'arbitrage commercial.

La Convention des Nations Unies à laquelle le Canada souhaite accéder a été conclue à l'origine le 2 juin 1958. Je suis heureux qu'avec la collaboration de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique nous puissions aller de l'avant avec ces deux projets de loi aujourd'hui. Nous nous préparons depuis un certain nombre de mois à accéder à la Convention des Nations Unies au Canada, et nous avons élaboré des mesures législatives destinées à appliquer les procédures d'arbitrage commercial au secteur de juridiction fédérale, en collaboration avec la Colombie-Britannique qui est particulièrement intéressée par cette question. Elle s'y intéresse parce qu'elle souhaite établir un centre d'arbitrage commercial à Vancouver. En fait, je vais assister lundi en Colombie-Britannique à une conférence sur l'arbitrage parrainée par cette province. Le nouveau centre d'arbitrage sera inauguré à cette occasion. Les habitants de la Colombie-Britannique espèrent que ce centre d'arbitrage commercial deviendra le principal centre d'arbitrage commercial de la bordure du Pacifique. Nous désirons aider la province à réaliser cet objectif. Évidemment, si le Canada adhère à la Convention des Nations Unies, il contribuera énormément à en faciliter la réalisation. Quoi qu'il en soit, ce sera un bien pour la communauté commerciale du Canada. Le fait que le Canada adhère à cette convention encouragera énormément toutes les personnes qui s'occupent de commerce international et d'exportation.

Nous avons l'accord des dix provinces et des deux territoires pour adhérer à cette convention. Tous ont convenu d'adopter les lois nécessaires ce printemps. Comme le savent les députés, des élections doivent se dérouler dans plusieurs provinces, ce qui pourrait légèrement retarder les choses. Toutefois, toutes les provinces sont d'accord et elles se joindront à nous en adoptant des mesures législatives uniformes dans le domaine de l'arbitrage commercial. La Colombie-Britannique a déjà adopté sa loi. Des projets de loi sont maintenant à l'étude dans un certain nombre de provinces et les autres se sont engagées à faire de même ce printemps et, en tout cas, cette année.

Je ne dirai rien de plus à ce sujet. C'est une question de droit privé international. C'est une initiative que le Canada aurait dû prendre il y a bien longtemps. Je suis heureux de proposer à la Chambre qu'elle adopte ces projets de loi. Je crois que nous nous sommes mis d'accord pour qu'ils soient adoptés à toutes les étapes aujourd'hui même. Nous pourrions alors avertir les provinces et ceux qui assisteront à la réunion de la semaine prochaine en Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral a adopté les mesures législatives. Je suis persuadé que le Sénat agira rapidement.

Je remercie mes collègues de l'opposition de leur collaboration à cette entreprise.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les députés savent le grand respect que j'ai pour le ministre de la Justice (M. Crosbie). Ce n'est pas simplement pour cela que je suis heureux de pouvoir appuyer l'adoption rapide de ces projets de loi, c'est aussi en raison de leur importance.